



International Wine Competition **WORLD OF ROSÉ 2021**

Conditions de participation

ART. 1 OBJECTIF

Voici l'objectif premier du concours international des vins VINUM "WORLD OF ROSÉ 2021" : documenter de manière objective l'état actuel de la qualité et de l'évolution de tous les rosés produits actuellement, ainsi que de leurs différents styles. Le concours vise à soutenir les efforts du secteur vitivinicole pour relever les défis actuels du marché national et international du vin.

L'objectif est de mettre en valeur la qualité individuelle des vins et de récompenser ceux qui ont atteint un niveau supérieur. Le résultat est censé d'être à la fois un guide pour les consommateurs et les professionnels du vin.

ART. 2 RESPONSABILITÉS ET STRUCTURES

La VINUM International Wine Competition «WORLD OF ROSÉ 2021» est un projet de la revue de vin VINUM, Intervinum AG, Zurich, Suisse. VINUM est responsable de l'organisation et de la réalisation des dégustations et fournit l'infrastructure et le personnel. La compétence exclusive pour régler d'éventuels litiges revient à Intervinum AG.

ART. 3 ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION DES VINS

Le concours est ouvert à tous les vins rosés de tous les pays et de toutes les régions viticoles.

La participation est ouverte à tout vigneron indépendant, coopérative ou association de coopératives de vignerons, associations de producteurs ou négociants en vin (en accord avec le vigneron pour éviter les doublons).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'approbation :

- des vins embouteillés provenant d'un seul lot et avec des étiquettes définitives (selon les réglementations nationales).
- au moins 500 bouteilles doivent être disponibles sur le marché au moment de l'annonce des résultats - à partir de fin mai 2021.
- Les vins doivent porter le nom du pays d'origine ou du pays de provenance où les vignes ont été récoltées et vinifiées.

ART. 4 LES SEPT CATÉGORIES DE VINS

Des prix seront décernés dans les 7 catégories suivantes :

- | | |
|---|---|
| - Kategorie 1: Rosé Dry jusqu'à <10€ ** | (sec, jusqu'à et avec 8,9 g/RZ, à partir de 12 % d'alcool). |
| - Kategorie 2: Rosé Dry à partir de 10€, jusqu'à <20€ ** | (sec, jusqu'à et avec 8,9 g/RZ, à partir de 12 % d'alcool) |
| - Kategorie 3: Rosé Dry au dessus >20€ ** | (sec, jusqu'à et avec 8,9 g/RZ, à partir de 12 % d'alcool) |
| - Kategorie 4: Rosé Modern Dry | (à partir 9g/RZ) |
| - Kategorie 5: Rosé Low Alcohol | (jusqu'à 8,9g/RZ, jusqu'à 11,5% d'alcool inclus) |
| - Kategorie6: Rosé Sparkling | (Extra Brut, Brut, jusqu'à 12g/l) |
| - Kategorie7: Rosé Sparkling Sweet | (Extra Dry, Sec, Dry, Demi-sec, Doux, à partir 12g/l) |

Une catégorie est éligible à partir de 20 vins présentés. Après l'inscription, l'attribution à la catégorie sera vérifiée et ajustée si nécessaire. Le producteur est libre de choisir les millésimes et les cépages des vins qu'il présente.

(** Le prix est le prix de vente aux clients privés/consommateurs finaux, TVA comprise).

Évaluation/prix spéciaux :

- **Best of Country** – Les meilleurs vins d'un pays d'origine
- **Best of Wine Region** – Le meilleur vin d'une région viticole spécifique avec appellation d'origine ***
- **Best of Grape Variety** – Le meilleur vin d'un cépage ***
- **Best Buy** – Le vin présentant le meilleur rapport qualité-prix, toutes catégories confondues.
- **Best Organic** – Le meilleur vin issu de l'agriculture biologique certifiée
- **Best Vintage** – Les 5 meilleurs rosés vieilliss du millésime 2015 et plus vieux.
- **Best Rosé 2021** – Vin ayant obtenu la note la plus élevée, toutes catégories confondues.

(*** L'attribution de ce prix spécial se fait sur concours à partir de vingt vins présentés issus du même cépage ou de la même région viticole. Si ce quota n'est pas atteint, le prix spécial ne sera pas attribué).

International Wine Competition

WORLD OF ROSE 2021

Die Teilnahmebedingungen

ART. 5 DÉGUSTATION ET ÉVALUATION DES VINS

La dégustation se déroule sous la responsabilité de la commission technique dirigée par les rédacteurs en chef indépendants de VINUM. La commission technique soutient l'organisation de la dégustation, réunit le jury de dégustation, contribue au bon déroulement du concours et surveille son exécution dans le respect du règlement.

Le jury de dégustation est composé exclusivement d'experts en vin, reconnus au niveau national et international et professionnellement qualifiés, issus de différents secteurs tels que la presse, le commerce, la production, la consommation et la gastronomie/HoReCA. Les noms des experts du jury seront communiqués officiellement.

Tous les vins correctement inscrits seront dégustés individuellement selon la catégorie définie. La dégustation se fera à l'aveugle dans chaque cas, l'anonymat étant garanti. L'évaluation des vins se fait sous forme de points - selon l'échelle d'évaluation de 100 points - et d'une description commentée.

Les 20 meilleurs vins de chaque catégorie (vins finaux) sont dégustés lors d'un tour supplémentaire (tour final) par un panel réduit d'experts. Cette dégustation de contrôle finale permet de déterminer définitivement les places sur le podium par catégorie ainsi que les prix spéciaux. En cas de différences de notes entre la dégustation du jury et la dégustation finale, la note la plus élevée sera la note finale. Les décisions du jury sont incontestables.

ART. 6 INSCRIPTION ET COÛTS

6.1. Enregistrement des vins

Les participants doivent remplir un formulaire d'inscription pour chaque vin, confirmant ainsi qu'ils acceptent le règlement. Au moment de l'inscription, chaque vin recevra un numéro d'identification qu'il conservera jusqu'à la fin du concours.

Le formulaire d'inscription contient pour chaque vin :

- Nom du vin
- Adresse du producteur
- Origine et/ou provenance du vin
- cépage(s), millésime, catégorie de vin, teneur en alcool, teneur en sucre résiduel* - informations obligatoires
- Nombre de bouteilles produites
- Numéro de lot (selon LKV, art. 19-21)
- Pour les vins biologiques : Preuve de la certification
- Prix de vente TTC pour les particuliers

(* Une déclaration de sucre résiduel incorrecte ou manquante entraîne la disqualification du vin, car les vins sont regroupés dans les différentes catégories en fonction de la teneur en sucre résiduel. La déclaration correcte est indispensable pour des raisons d'équité).

Inscription uniquement sur Internet à l'adresse www.worldofrose.com

Après l'inscription en ligne, chaque participant recevra une confirmation écrite de sa participation. Cette confirmation engage le participant et sert de base à la facturation. Le virement n'est effectué qu'après réception de la facture sur le numéro de compte qui y est indiqué, en précisant le numéro de la facture.

VINUM se réserve le droit d'annuler toutes les inscriptions incomplètes ou incorrectes, ainsi que d'exclure du concours les échantillons de vin qui ne sont pas conformes au règlement du concours.

6.2 Nombre de bouteilles et frais de participation

Trois bouteilles doivent être fournies pour chaque vin inscrit, quel que soit le bouchon.

Prix d'entrée pour chaque vin 60 €

plus 19% de TVA si la loi l'exige.

Les frais bancaires éventuels ne seront pas couverts.

Les versements effectués ne peuvent en aucun cas être remboursés, quelle que soit la nature des raisons de l'annulation de l'inscription.

6.3 Délais et adresses de livraison

Date limite de participation

7. Mai 2021

Les vins doivent être réceptionnés

avant le 12 mai 2021 (date d'arrivée).

VINUM«World of Rosé 2021»

c/oNomisgroup

Hans-Dieter Weingärtner

Pappelweg 68

DE-76275 Ettlingen

L'expédition se fait aux frais et aux risques des participants.

Les échantillons de vin envoyés par paiement à la réception seront rejetés.

Tous les échantillons de vin qui ne sont pas entièrement conformes au formulaire d'inscription soumis seront rejetés. Les échantillons de vin non conformes ne seront pas renvoyés et resteront en possession de VINUM.

Conditions de Participation

Dégustation du Jury du 18 au 20 mai 2021
Annonce des résultats à partir du 22 juin 2021

ART. 7 SYSTÈME DE RECOMPENSE ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS

7.1 Système d'attribution de prix

Le système d'attribution est basé sur le schéma international d'évaluation en 100 points.
Tous les vins soumis correctement seront évalués et feront l'objet d'un bref commentaire.
Après la réalisation du projet, chaque participant sera informé individuellement par écrit du résultat obtenu.

Toutefois, 30 à 35 % maximum de tous les échantillons de vin inscrits seront récompensés/prix et communiqués officiellement.
Ceci est conforme aux normes de l'USOE. Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre minimum de points requis, en fonction du niveau de qualité des vins inscrits, afin de ne pas dépasser ce quota.
VINUM International Wine Competition «WORLD OF ROSÉ 2021» récompensera les vins rosés gagnants de la façon suivante :

- 5-étoiles exceptionnel, fait partie des meilleurs du monde >à partir de 93 points.
- 4-étoiles excellent >88 jusqu'à 92 points inclus
- 3-étoiles très bien >84 jusqu'à 87 points inclus

Tous les vins primés selon le quota défini ci-dessus reçoivent un diplôme correspondant à leur catégorie.

7.2 Compte rendu et publication des résultats

L'annonce des résultats de tous les vins récompensés aura lieu à partir du 22.06.2021.
Synthèse des mesures de promotion les plus importantes :

- Relations avec la presse internationale (DE, ENG)
- Reportage VINUM-Magazine numéro Suisse 7-8/2021
- Reportage VINUM-Magazine issue Allemagne 7-8/2021
- Reportage VINUM-Magazine édition Suisse Romande (français) 03/2021
- Tous les résultats sur www.vinum.eu et/ou sur www.worldofrose.com
- Promotion internationale des résultats sur les réseaux sociaux de VINUM (Facebook, Instagram, Twitter).
- Campagne internationale de marketing par newsletter
- Publication des résultats sur les plateformes de coopération médiatique (joint-ventures) en Allemagne et en Suisse.
- Envoi d'un certificat à tous les vins lauréats
- Campagnes de marketing direct auprès des institutions partenaires (détaillants spécialisés, sommeliers, HoReCa, établissements d'enseignement, écoles de gestion hôtelière, associations et sociétés du secteur du vin et de la gastronomie, etc.)

ART. 8 RÉGLEMENTATIONS FINALES

Avec la présentation de cette inscription, le présent règlement est accepté de manière expresse et inconditionnelle. Les résultats sont définitifs, il n'y a aucune possibilité de recours.

Si le concours ne se déroule pas comme prévu en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier ne peut en aucun cas être tenu responsable. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de retard ou de détérioration de la livraison des flacons d'échantillons.
L'organisateur peut utiliser les bouteilles échantillons participant au concours à des fins caritatives, promotionnelles ou éducatives après le concours. En aucun cas, ils seront renvoyés au producteur.



Ein Projekt der ©IntervinumAG
Zürich/Köln, Februar 2021